

Appel à projets ARS n°2021-PFR PH

Création de 4 plateformes d'accompagnement et de répit des aidants non professionnels auprès des personnes en situation de handicap dont les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Une plateforme pour chacun des départements suivants : Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme et la création de 8 places d'accueil de jour sur le Puy-de-Dôme

Commission d'information et de sélection du 12/10/2021 Avis de classement

Douze projets ont été reçus au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

L'appel à projet est réparti en 2 lots :

- 1) Une plateforme de répit par département sur la région « ex-Auvergne » (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) ;
- 2) 8 places d'accueil de jour sur le Puy-de-Dôme.

Le classement pour le premier lot est le suivant :

Département de l'Allier

1. UDAF 03
2. Association SAGESSE
3. APAJH 03
4. Fondation Seltzer

Département du Cantal

1. UDAF 15
2. Fondation Seltzer

Département de la Haute-Loire

1. ADAPEI 43
2. Sésame Autisme
3. ASEA 43
4. APAJH 43
5. Fondation Seltzer

Département du Puy-de-Dôme

1. Itinova / CRDV
2. Fondation Jacques Chirac
3. ADAPEI 63
4. Fondation Seltzer

Le classement pour le deuxième lot est le suivant :

1. Itinova / CRDV
2. Fondation Jacques Chirac
3. ADAPEI 63
4. Fondation Seltzer

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également mis en ligne sur le site internet de l'Agence régionale de santé.

Fait à Lyon, le 12 octobre 2021

La Présidente de la commission,



Astrid LESBROS-ALQUIER